



Déconfinement :

La Principauté mettra fin à son confinement strict le lundi 4 mai, à 6 heures, en procédant par étapes pour relancer l'activité économique du pays, tout en surveillant la propagation du virus

La crise du Covid-19 aura décidément la vertu d'offrir au pays des séquences inédites. Celle d'hier l'était totalement. Après l'allocution du prince souverain lundi soir, c'est une partie du gouvernement qui, hier à 19 heures, s'est exprimée face caméra dans une intervention télévisée, pour présenter aux résidents de la Principauté le plan de déconfinement envisagé pour le pays à partir du 4 mai.

Il en ressort un principe fort, celui du "stop-and-go", que le Ministre d'État, Serge Telle, qualifie de « *progressivité et de prudence* ». En clair, faire redémarrer progressivement le pays, en veillant à ce que l'épidémie ne progresse pas. Et pouvoir, avec des contrôles à intervalles réguliers, continuer ou rebrousser chemin.

« Ce ne sera pas la vie d'avant »

Après 49 jours de confinement, le 4 mai, la population de Monaco pourra « *circuler librement sur le territoire sans avoir à justifier de ses déplacements* », confirme Serge Telle, en félicitant Monégasques et résidents d'avoir respecté les règles du confinement strict.

« *La Principauté n'a jamais connu le pic épidémique que l'on redoutait, nos structures sanitaires ont réussi à faire face grâce au courage et à l'efficacité de notre personnel de santé. Désormais, nous de-*



Le Ministre d'État et trois conseillers de gouvernement-ministres ont pris la parole, hier soir, pour détailler les mesures nationales du déconfinement. (Photo Manuel Vitali / Dir. Com.)

rons continuer à faire face, dans des conditions différentes. Cette nouvelle étape ne sera pas la vie d'avant. Nous avons le devoir collectif de vivre avec un virus que personne ne connaît vraiment et nous allons devoir nous adapter à lui. »

Le jour d'après, ou plutôt les jours d'après se découpent en trois étapes. Avec une volonté affichée : garder la priorité sanitaire, mais reprendre les activités économiques pour protéger la santé du pays.

Une progression jusqu'en juin

La première phase, lundi 4 mai, comprend la réouverture des administrations, des commerces, des lieux de culte, des salons de coiffure, des lieux de soins, de la vente à emporter. Mais aussi de tous les chantiers. Il sera également possible de sortir du port avec son bateau ou d'emprunter un hélicoptère privé.

Le 11 mai, un retour progressif

sera opéré pour certains élèves dans les établissements scolaires, dans des conditions particulières. Au regard de la réussite de ces deux premières phases, début juin et après analyse de la situation, l'activité pourrait reprendre pour les restaurants, cafés, salles de jeux, lieux d'expositions, cinémas, plages et piscines. Ainsi que les salles de sport, en privilégiant l'exercice physique à l'extérieur. L'optimisme, on peut le voir dans les paroles de Didier Gamberdin-

ger, conseiller de gouvernement-ministre de la Santé, qui, au regard de la courbe des contaminations en Principauté ces dernières semaines, estime que « *l'épidémie est passée, avec une diminution progressive, et que le nombre de patients guéris augmente régulièrement* ». Néanmoins, la vigilance est toujours d'actualité face à la volatilité de l'épidémie.

1,50 m de distanciation sociale

Pour réussir ces deux premières phases de déconfinement, le gouvernement érige la distanciation sociale comme étendard avec une norme : respecter un espace sanitaire de 1,50 mètre entre chaque personne dans les lieux publics. Une norme médiane (supérieure à celle appliquée en France, un mètre, et inférieure à celle des États-Unis, deux mètres) similaire à celle de l'Allemagne ou de la Belgique. Et qui pourrait ainsi éviter de nouvelles contaminations. « *Nous continuerons de monitorer la propagation éventuelle du virus et les structures de santé seront le marqueur de cette réalité* », confirme Serge Telle. Le processus est lancé...

Dossier :
Cédric VERANY
cverany@nicematin.fr

Une reprise de l'école progressive et seulement pour certaines classes

C'est un des points forts du plan de déconfinement du gouvernement. L'activité dans les établissements scolaires va reprendre à partir du 11 mai, progressivement, à un rythme inédit et seulement pour quelques tranches d'élèves. Les crèches et les sections de maternelles ne rouvriront pas pour l'heure, car le respect des gestes barrières avec des tout-petits demeure compliqué à appliquer.

Des masques pour les élèves et les profs

Le gouvernement a fait le choix de faire revenir en cours seulement les élèves de classes dites « à enjeu » dans le cursus scolaire, à tous les niveaux. À savoir les élèves de CP, CM2 et 6^e, où les programmes sont généralement charnières. Ainsi que ceux de 3^e, de 1^{re} et de Terminale qui prépa-



Seuls les élèves de CP, CM2, 6^e, 3^e, 1^{re} et Terminale vont retourner en cours. (Photo archives Jean-François Ottonello)

rent les examens de fin d'année, brevet et baccalauréat.

« *Au terme d'une large concertation, nous avons pris cette décision de rouvrir de manière progressive et raisonnée ces classes à enjeu,*

en respectant des prérequis », détaille Patrice Cellario, conseiller-ministre de l'Intérieur. Le premier prérequis est de taille : élèves et enseignants devront tous porter un masque dans l'enceinte de l'établissement. Et respecter les

gestes sanitaires en vigueur. Les cours se tiendront en demi-classes. Et il n'y aura ni activité sportive, ni service de cantine. Les élèves pourront rentrer chez eux pour le déjeuner ou amener leur pique-nique.

Le 11 mai, ce sont les lycéens de Première, Terminale, ainsi que les étudiants de BTS qui reprendront les cours.

Le 18 mai, les classes de 6^e et 3^e des collèges. Et le 25 mai, les écoliers de CP et CM2.

Pour chacun de ces niveaux, le retour à l'école est obligatoire, même si les équipes pédagogiques devront faire preuve d'une relative souplesse en cas d'absence.

Les élèves d'autres niveaux, eux, resteront vraisemblablement chez eux jusqu'à la fin de l'année scolaire, avec une continuité pédagogique assurée à distance.

Le port du masque fortement recommandé

Le prince Albert II, dans son allocution, lundi soir, avait déjà donné le cap. À l'heure d'entamer le processus de déconfinement en Principauté, le port du masque ne va pas être décrété obligatoire dans les lieux publics extérieurs. Mais seulement très fortement recommandé, car il constitue « *une barrière essentielle de protection individuelle et collective* », avait souligné le souverain.

Obligatoire dans les bus et les boutiques

Dans les transports en commun, par contre, couvrir son nez et sa bouche sera obligatoire. Tout comme lorsqu'on passe le seuil d'une boutique où il sera demandé que personnel et clientèle soient masqués. Au sein des entreprises, où le gouvernement prône la distanciation sociale d'au moins 1,50 mètre entre chaque collaborateur, le port du masque est tout aussi recommandé lors de chaque interaction. « *Les masques, c'est une mesure incontournable de cette sortie de confinement, c'est la seule solution pour nous protéger* », souligne Didier Gamberdinger. C'est pourquoi le gouvernement a procédé à une large distribution de masques en tissu et mettra à disposition des masques jetables pour les entreprises. Des modèles sont aussi en vente dans nombre de boutiques de la Principauté. Par ailleurs, le gouvernement ne recommande pas le port de gants, préconisant plutôt le respect des gestes barrières et le lavage régulier des mains.